



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2023 300

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

SPORT

**APPEL D'OFFRES OUVERT – CONSTRUCTION D'UN CENTRE REGIONAL DES ARTS
MARTIAUX – ZAC DU BEAU PRE – VERQUIN - LOT 10 – CARRELAGE – FAIENCE -
SIGNATURE D'UN AVENANT N°2**

Vu la décision n° 2019/631 du 13 novembre 2019, par laquelle le Président a autorisé la signature d'un marché avec la société COEXIA AMENAGEMENT INTERIEUR, ayant son siège social à Lens (62300), Parc de la Croisette, rue Alexis Halette, ayant pour objet la réalisation du lot 10 (Carrelages-Faïence) pour les travaux de construction d'un Centre Régional des Arts Martiaux, ZAC du Beau Pré à Verquin, pour un montant de 214 505,30 € HT,

Considérant que ce marché a été notifié au titulaire le 21 novembre 2019,

Vu la décision n° 2022_768 BIS, du 07 décembre 2022, par laquelle, le Président a autorisé la signature d'un avenant n°1 ayant pour objet de prolonger la durée du chantier, sans incidence financière pour le lot 10,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de chantier et afin de préserver la bonne tenue des tapis de judo, il est nécessaire de réaliser une chape sur la dalle existante,

Considérant que la prestation supplémentaire représente un montant de 7 720,08 € HT, portant le montant du marché initial de 214 505,30 € HT, à 222 225,38 € HT, soit une augmentation de 3,60 %,

Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant n°2,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer, un avenant n°2 au au marché de travaux de construction d'un centre régional des arts martiaux à Verquin, avec la société COEXIA AMENAGEMENT INTERIEUR, ayant son siège social à Lens (62300), Parc de la Croisette, rue Alexis Halette, lot 10 (Carrelage-Faïence) ayant pour objet de porter le montant du marché initial de 214 505,30 € HT, à 222 225,38 € HT, soit un coût des prestations supplémentaires de 7 720,08 € HT soit une augmentation 3,60 %.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **.. 2 .MAI 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DRUMEZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **- 3 MAI 2023**

Et de la publication le : **- 3 MAI 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DRUMEZ Philippe